

L'ACCIDENT CAUSÉ PAR UN TIERS

TOUT CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR



QU'EST-CE QU'UN ACCIDENT CAUSÉ PAR UN TIERS ?

C'est un accident dont vous êtes la victime et qui est provoqué, volontairement ou non, par une personne physique ou morale, dont la responsabilité peut être engagée.

Ce tiers responsable, c'est par exemple :



UN PARTICULIER



UN ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE



UNE ENTREPRISE



UNE ADMINISTRATION



UN MAGASIN



UN ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ

BON À SAVOIR

- Dans ce cas, l'Assurance Maladie est autorisée à réclamer au responsable ou à son assurance le remboursement des prestations qu'elle vous a versées. C'est au responsable de l'accident, mais le plus souvent à son assurance, d'assumer les coûts de votre accident (soins, invalidité, indemnités journalières...).
- Votre signalement est indispensable pour que cette démarche puisse être effectuée.



« L'enjeu financier est important. La démarche permet de récupérer, en France, près d'un milliard d'euros chaque année. »

Dr Georges Kieffer, médecin-conseil de l'Assurance Maladie

QUELS SONT LES TYPES D'ACCIDENTS CONCERNÉS ?

ACCIDENTS DOMESTIQUES OU SCOLAIRES



Accident domestique d'un enfant suite au défaut de surveillance de sa nounou.

Accident scolaire causé par un autre enfant.

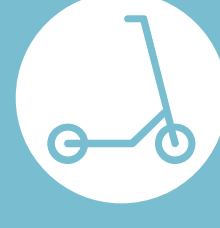


ACCIDENTS DE LA CIRCULATION



Accident impliquant deux véhicules motorisés.

Accident impliquant des passagers d'un bus (l'un chute, l'autre se cogne à la suite d'un freinage brusque).



Accident impliquant un deux-roues et un piéton.

ACCIDENTS CAUSÉS PAR UN ANIMAL



Morsure causée par le chien d'un tiers.

Accident causé par un animal échappé d'une exploitation agricole (vache, cheval...).



ACCIDENTS SPORTIFS OU DE LOISIRS



Accident de chasse impliquant deux personnes.

Blessure causée par un adversaire (lors d'un match de football, par exemple).



ACCIDENTS IMPLIQUANT UNE ENTREPRISE OU UNE ADMINISTRATION



Chute dans un lieu public causée par l'absence de signalisation d'un danger (sol glissant d'un magasin...).

Infection nosocomiale ou erreur médicale.



Accident sur la voie publique causé par un défaut d'entretien de la chaussée.

ACCIDENTS CAUSÉS PAR UN PRODUIT DÉFECTUEUX



Blessure ou lésion causée par un produit défectueux (prothèse, médicament).

Intoxication alimentaire.



Blessure ou lésion causée par un appareil défectueux.

COMMENT ÇA MARCHE ?



JE SUIS VICTIME D'UN ACCIDENT causé par un tiers.

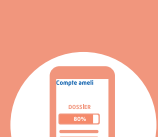
JE L'AI SIGNALÉ à mon médecin et je le déclare à l'Assurance Maladie.

L'ASSURANCE MALADIE PREND EN CHARGE mes soins comme d'habitude.

L'ASSURANCE MALADIE ENGAGE UN RECOURS CONTRE TIERS auprès de l'assurance de la personne responsable de l'accident.

L'ASSURANCE de la personne responsable de l'accident rembourse les frais engagés par l'Assurance Maladie.

POUR DÉCLARER VOTRE ACCIDENT, C'EST SIMPLE :



Depuis votre compte **ameli** (rubrique « Mes démarches »)



Sur le site **onmablesse.fr**



Par téléphone au

3646

Service gratuit + prix appel



Par courrier, en téléchargeant le modèle de déclaration sur **ameli.fr**